s la

2011

Si-

et le

e vos

difiée

lois

VOUN

n'on t

pour-

'être..

ent à

d'un

n pas

spèce.

e par-

Son

aires

ir les-

rvenu

bit de

révéla

roula,

s res-

fai-

pape

nins;

es ar-

toire.

saisic

aint-

e, de

ablir

ton-

cher au triomphe, il était déjà trahi par un de ses compliees. Le sénateur investit la maison où se trouvaient les conjurés. Le neveu de Porearo parvint à s'échapper. Etienne Porearo fut saisi et pendu avec neuf de ses compliees. Après tant de révoltes répétées, c'est toujours le protestant Gibbon qui parle, la clémence de Nicolas V devait se taire.»

Vous ajoutez. M. Dessaulles, qu'on refusa l'absolution à Porcaro au moment de la mort, et vous déclarez qu'un tel refus est abominable. Vous croyez done aux sacrements de l'Eglise et par conséquent à l'Eglise elle-même. Alors, pourquoi vous ingéniez-vous à la vilipender? En vérité, vous donnez dans d'étranges contradictions! Si l'on a refusé l'absolution à Porcaro au solennel moment de la mort, c'est qu'il n'était pas repentant, et, en pareil cas, cuese été Jésus-Christ lui-même qui l'eut assisté à ses derniers moments, il ne lui aurait pas plus donné l'absolution de ses péchés qu'il ne l'a donnée à Judas et au manyais larron, crucifié avec lui sur le mont du Calvaire.

Autre étrange contradiction! Plein de compassion pour Porcaro, devant qui vous voyez s'ouvrir les portes du Ciel, vous êtes sans entrailles à l'endroit de Desforges et de Marie Crispin, condamnés à mort et exécutés pour assassinat. Le prêtre, qui les a assistés à leurs derniers moments, les voyant accepter, plein de repentir, la peine capitale avec une résignation parfaite, en expiation de leur crime, leur a dit que de l'échafaud ils allaient monter au ciel. Ces paroles vous scandalisent à tel point que vous les qualifiez de blasphématoires. Vous avez de singuliers scrupules parfois, et il scrait à désirer qu'ils portassent sur d'autres matières.

En bien des cas, le prêtre peut juger de la vérité comme de l'intensité du repentir, et, par conséquent, donner l'assurance du pardon à de pauvres malheureux. Si le bon l'arron, pour avoir laissé échapper quelques mots exprimant un repentir sincère, a entendu sortir de la bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ces consolantes paroles: « En vérité, je vous le dis, vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis, » pourquoi d'antres coupables, et, des coupables qui ne le sont pas au même degré que